

POSITION AFRICAINE COMMUNE ET CADRE CONTINENTAL POUR LE CONTRÔLE ET L'ÉLIMINATION DES MALADIES TROPICALES NÉGLIGÉES EN AFRIQUE D'ICI 2030

1 Contexte

Les maladies tropicales négligées (MTN) constituent un groupe diversifié de maladies et d'affections répandues principalement en Afrique, en Asie et en Amérique. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recense actuellement 20 MTN qui regroupent des maladies parasitaires, bactériennes, fongiques, virales et non transmissibles, endémiques dans 49 pays du continent et qui touchent plus de 600 millions d'individus, soit 42 % de la charge mondiale des MTN. Bien qu'elles soient à la fois traitables et évitables, les MTN causent plus de 500 000 décès par an. Si la mortalité est relativement faible, la morbidité et la charge de santé publique liées aux MTN sont extrêmement élevées. Non traitées, les MTN peuvent entraîner cécité, défigurement, douleurs chroniques, troubles cognitifs et d'autres handicaps à long terme, ainsi que des dommages irréversibles qui créent des obstacles à l'éducation, à l'emploi et à la croissance économique. Elles engendrent également une stigmatisation et un rejet social catastrophique de la part des familles, des communautés et de la société. La réduction du fardeau de la mortalité et de la morbidité causée par les MTN est essentielle pour améliorer la santé des personnes les plus pauvres du monde. La déclaration d'Abuja de 2001 sur le financement de la santé doit être reconnue par tous les États membres.

L'OMS a développé les approches clés suivantes pour détecter, prévenir, contrôler et éliminer les MTN : chimiothérapie préventive (traitement de masse), gestion innovante et intensifiée des maladies, écologie et gestion des vecteurs, fourniture d'eau potable, d'assainissement et hygiène (WASH) et santé publique vétérinaire pour protéger et améliorer la santé humaine. Parallèlement à la chimiothérapie préventive, il faut s'attaquer aux facteurs environnementaux qui conduisent à la transmission de l'infection, en mettant l'accent sur l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène. Il faut accélérer les efforts pour atteindre l'objectif de l'Agenda 2063, à savoir une Afrique dont les citoyens sont en bonne santé et bien nourris et qui sera exempte de toutes les maladies tropicales négligées, et l'ODD 3.3 qui vise à réduire de 90 % le nombre de personnes devant bénéficier d'interventions pour traiter les MTN d'ici 2030. Il est clair que pour assurer l'élimination des MTN, un engagement réel à l'égard de la lutte contre ces maladies est absolument indispensable.

2 Vision

La vision du Cadre continental est de débarrasser l'Afrique de toutes les MTN d'ici 2030. La mission consiste à intégrer les stratégies et les efforts déployés par l'Afrique pour contrôler et éliminer les MTN sur l'ensemble du continent et à contribuer aux efforts d'éradication mondiaux.

3 Objectifs

Les objectifs sont les suivants : i. Intégrer pleinement les interventions visant à lutter contre les MTN grâce à une approche multisectorielle comprenant l'eau, l'assainissement et l'éducation à l'hygiène/santé, la lutte contre les vecteurs, la santé publique vétérinaire, la chimiothérapie préventive et une gestion innovante et intensifiée des maladies ; ii. Harmoniser les initiatives communautaires, notamment l'engagement et l'appropriation de la communauté ; iii. Plaider pour la mise en place de programmes de lutte contre les MTN pleinement opérationnels par la mise à disposition de ressources financières nationales adéquates et ; iv. Au niveau national, assurer la coordination avec d'autres secteurs concernés afin d'intégrer les MTN dans les initiatives de santé générales.

4 Principes directeurs

Dix principes pour guider les actions :

- i. **Direction et appropriation** des programmes nationaux de lutte contre les MTN par les pays ;
- ii. **Financement national** des programmes de lutte contre les MTN en allouant des fonds du budget national ;
- iii. **Coordination et harmonisation** des interventions liées aux MTN par différents acteurs dans le pays et au sein des communautés ;
- iv. **Intégration** des initiatives de lutte contre les diverses MTN ;
- v. Développement de **partenariats externes efficaces** ;

- vi. **Partenariats internes** avec les ministères concernés au sein des pays pour une approche multisectorielle ;
- vii. **Stratégies communautaires** pour garantir l'appropriation des programmes ;
- viii. **Promotion** d'un meilleur diagnostic et d'un meilleur traitement grâce à des technologies innovantes ;
- ix. **Prévention** comme principal domaine de contrôle des MTN, car elle est rentable et efficace pour réduire la charge de morbidité ;
- x. **Coopération** transfrontalière pour gérer et combattre les MTN.

5 Approches stratégiques

Les approches stratégiques à promouvoir sont les suivantes :

- i. **Accroître le financement intérieur pour la lutte contre les MTN** en plaidant pour la mise en place de programmes de lutte contre les MTN pleinement opérationnels dans tous les États membres ;
- ii. **Mobiliser les ressources humaines** en impliquant les États membres afin que les programmes de lutte contre les MTN disposent d'un personnel suffisant pour assurer leur viabilité à long terme ;
- iii. **Harmoniser et coordonner les initiatives** en aidant les États membres à harmoniser et coordonner des interventions des partenaires de mise en œuvre ;
- iv. **Promouvoir les partenariats et la collaboration** en encourageant les États membres à faire appel à tous les secteurs pertinents essentiels à l'élimination des MTN ;
- v. **Impliquer les communautés** depuis la conception des programmes jusqu'à leur mise en œuvre ;
- vi. **Intégrer la lutte contre les MTN** dans d'autres programmes faisant appel à des agents de santé communautaires en incluant la question des MTN dans les programmes de formation destinés aux agents de santé communautaires ;
- vii. **Utiliser des stratégies alternatives** par le biais du plaidoyer pour inclure le contrôle des vecteurs et l'éducation sanitaire dans les plans d'intervention pour la lutte contre les MTN ;
- viii. **Soutenir la recherche, le développement et les technologies innovantes** en plaidant pour une augmentation des financements destinés à la lutte contre les MTN et pour un environnement favorable à la R&D au niveau national ;
- ix. **Catégoriser les interventions** en veillant à ce que les États membres et les parties prenantes donnent la priorité aux MTN en fonction de la prévalence nationale.

6 Rôles et responsabilités des institutions

Les responsabilités :

- i. La Commission de l'Union africaine (CUA) joue le rôle principal dans la coordination et la supervision de la mise en œuvre du Cadre continental.
- ii. Les Communautés économiques régionales (CER) fournissent un soutien technique aux États membres et plaident en faveur d'une augmentation des ressources pour les programmes de lutte contre les MTN et coordonnent le plaidoyer, le développement et la gestion d'initiatives et de projets transfrontaliers et transnationaux ;
- iii. Les États membres assument la responsabilité générale, l'appropriation et le leadership de la mise en œuvre du Cadre continental 2020-2030 pour la lutte contre les MTN ;
- iv. Les partenaires internationaux de développement aident les pays à élaborer des politiques, des lignes directrices normatives, à renforcer les systèmes d'information et la collecte de données, les systèmes de suivi et d'évaluation, et les cadres de responsabilité pour l'élimination des MTN en Afrique. Ils aident également les États membres à mobiliser des fonds ;
- v. Les organisations de la société civile soutiennent la mise en œuvre des politiques et plaident pour la responsabilité et la mobilisation des communautés ; elles fournissent des informations stratégiques, développent les capacités et mobilisent les ressources ;
- vi. Le secteur privé, les instituts de recherche et les universités génèrent et partagent des données probantes pour les programmes, le diagnostic et le traitement des MTN ;
- vii. Les communautés renforcent l'appropriation des programmes de lutte contre les MTN.

7 Mise en œuvre/suivi et évaluation

Pour lutter durablement contre les MTN, toutes les parties prenantes doivent participer afin de mettre efficacement en œuvre et de surveiller étroitement les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation sélectionnés.